



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 14 janvier 2021 à 18 h et conformément au Code municipal, sont présents son honneur le maire John Pineault, mesdames les conseillères Hélène Boulanger (par visioconférence), Isabelle Plante et Shawna Doucet formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim agit à titre de greffier.

Ouverture de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021

Monsieur John Pineault, maire, ouvre la séance extraordinaire à 18 h après constatation du quorum.

2021-01-722 : Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire – 1

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-14, règlement de taxation exercice financier 2021 et PTI;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance extraordinaire.

Donné à L'Île-d'Anticosti, ce 11^e jour du mois de janvier 2021

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021 à 18 h, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

2021-01-723: Signification de l'avis de convocation - 2

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 14 janvier 2021 à 18 h conformément à l'article 153, 2^e alinéa du *Code municipal du Québec*. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 11^e jour du mois de janvier 2021.

2021-01-724 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-14, règlement de taxation exercice financier 2021 - 3

Considérant qu'il y a lieu, pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2021 ;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a déposé, aux membres présents du conseil, le projet de règlement 2021-14 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité lors de la séance extraordinaire de l'adoption du budget tenue le 14 janvier 2021;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Hélène Boulanger lors de la séance extraordinaire tenue le 14 janvier 2021;

Considérant que madame Hélène Boulanger a présenté le projet de règlement 2021-14 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité aux membres présents du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 14 janvier 2021;

À ses causes,



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, le projet de règlement numéro 2021-14, règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-14

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021, AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ

Considérant qu'il y a lieu, pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2021 ;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a déposé, aux membres présents du conseil, le projet de règlement 2021-14 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité lors de la séance extraordinaire de l'adoption du budget tenue le 14 janvier 2021;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par madame _____ lors de la séance extraordinaire de l'adoption du budget tenue le 14 janvier 2021;

Considérant que madame _____ a présenté le projet de règlement 2021-14 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité aux membres présents du conseil lors de la séance extraordinaire de l'adoption du budget tenue le 14 janvier 2021;

À ses causes,

Il est proposé par : Madame _____
Appuyé par: Madame _____
Et résolu : Unanimement

Qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

Article 1 - Préambule

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Foncière

Que le taux de la taxe foncière générale soit maintenu à 1,19 \$ / 100 \$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncier en vigueur, pour l'exercice 2021.

Article 3 – Dette à long terme

Que le taux de la taxe foncière pour le remboursement de la dette à long terme soit établi à 0,0557 \$ / 100 \$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncier en vigueur, pour l'exercice 2021.

Article 4 – Tarification (ou taxe sur une autre base)

Que le taux de tarification (aussi appelée taxe sur une autre base) soit établi tel que stipulé dans le règlement no. R 89-12-08 décrétant l'établissement d'un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

Article 5 - Répartition

Que lorsque la taxe foncière générale annuelle est supérieure à 300,00 \$, le total du compte de taxes est réparti en six versements, dont le premier est dû trente jours après l'envoi du compte de taxes et les suivants sont déterminés comme suit, à savoir :

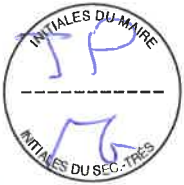
1 ^{er} juin 2021	2 août 2021	1 ^{er} octobre 2021
2 juillet 2021	1 ^{er} septembre 2021	

Article 6 – Droit du deuxième versement et suivants

Même lorsqu'un versement des taxes n'est pas fait avant ou à la date d'échéance, les autres versements ne seront pas dûs immédiatement, à la date d'échéance des versements échus de l'exercice en cours et les intérêts ne se calculent que sur les sommes dues à la date du versement, c'est à dire que les citoyens ne perdent en aucun cas leur droit au deuxième versement, troisième versement et suivants, advenant que l'un des premiers versements n'est pas fait à échéance.

Article 7 – Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour tout compte de taxes ou autre compte échu est de 10% l'an pour l'exercice financier 2021.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Article 8 – Taux de pénalité

Le taux de pénalité pour tout compte de taxes et autre compte échu est de 5% l'an pour l'exercice financier 2021.

Article 9 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Période de questions - 4


Aucun citoyen n'est présent.

2021-01-725 : Clôture de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021 - 5


Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement de clôturer la séance extraordinaire du 14 janvier 2021.

Levée de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021 - 5

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur John Pineault, maire lève la séance extraordinaire de ce 14 janvier 2021 à 18 h 10.



John Pineault, maire



Mathieu Gravel
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim